

Délibération n°2026-51

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260605-51-2026-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Thème : BUDGET ET FINANCES 3

Objet : Relais Petite Enfance : demande de subvention Conseil Départemental

L'an deux mille vingt-six le cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 29 mai 2026 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 28 Membres présents : 22 Pouvoirs : 4 Suffrages exprimés : 26

Étaient présents :

David GEHANT ; Gérard VASSEUR ; Didier MOREL ; Thierry LABUSSIÈRE ; Elodie OLIVER ; Marjorie HUBEAU ; Thomas CHERBAKOW ; Emmanuel LUTHRINGER ; Brigitte PLAIDY ; Karima COEURET ; Noëlla LEDUC ; Jean-Michel GRES ; Lorraine PRUNET ; Jérémy MOREAU ; Gilbert BOYER ; Robert USSEGLIO ; Antoine DE RUFFRAY ; Dominique JAUBERT ; Christophe LOPEZ ; Mathieu RICHARD ; Patricia PAUL ; Christine SANTUCCI

Étaient représentés :

M. Stéphane DERRIVES, donne procuration à Mme Maryse BLANC
M. Christian CHIAPELLA donne procuration à M. David GEHANT
Mme Nadine CURNIER donne procuration à M. Robert USSEGLIO
M. François BERGNA donne procuration à Mme Christine SANTUCCI

Absents excusés :

Stéphane DERRIVES, Christian CHIAPELLA, Nadine CURNIER, François BERGNA, Camille FELLER, Adrien NIMSGERN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

12 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure et en particulier son article relatif aux compétences communautaires en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération du conseil communautaire n°124-2018 en date du 22 octobre 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire », intégrant au titre de la politique des services aux publics, le Relais Petite Enfance (RPE) ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20260605-51-2026-DE
Date de réception préfecture : 17/06/2026

ATTENDU que les Lieux Relais Petite Enfance (RPE) peuvent prétendre à une subvention de 4000 € afin d'assurer leur bon fonctionnement et d'assurer des accueils de qualité auprès des assistantes maternelles et des enfants.

VU l'aide au fonctionnement « petite enfance » du Conseil Départemental du 04 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

- D'approuver le plan de financement de l'opération ci-dessous exposé ;

CHARGES		RECETTES	
Achats	720,00 €	EPCI	10 651,00 €
Carburant	200,00 €	Conseil Départemental	4 000,00 €
Alimentation	150,00 €		
Fournitures de petit équipement	250,00 €	CAF et MSA	22 000,00 €
Fournitures administratives	70,00 €		
Autres fournitures	50,00 €		
Sous-traitance	6 528,00 €		
ONET	3 250,00 €		
Prestation de services	3 278,00 €		
Charges locatives	500,00 €		
Autres charges	2 905,00 €		
Maintenance	2 365,00 €		
Documentation	150,00 €		
Formation	390,00 €		
Autres comptes	150,00 €		
Déplacements, missions	100,00 €		
Cotisations	50,00 €		
Frais de personnel	25 848,00 €		
TOTAL	36 651,00 €		36 651,00 €

- D'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil Départemental la demande de subvention à hauteur de 4 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et à signer, au nom et pour le compte de la communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an
susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services
Éric DUBOIS

